

**Profil de baignade du Vieux Moulin**



Date de mise à jour : novembre 2020

Caractéristiques de la baignade	Schéma et vue de la zone de baignade	Historique de la qualité de l'eau	Carte des sources de pollution de la zone d'étude																																																				
Nom de la baignade : Vieux Moulin Commune : Peyremale Département : Gard Région : Occitanie Responsable de l'eau de baignade : <span style="background-color: yellow; color: black;">[REDACTED]</span> Période d'ouverture : Baignade non surveillée Heures de surveillance : Fréquentation moyenne : 30 personnes Équipements : Accessibilité aux animaux : Pas réglementée Autres activités : Pêche, camping	 	Qualité de l'eau au cours des dernières années <table border="1"> <tr> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Bonne</td> <td>Bonne</td> <td>Excellente</td> <td>Excellente</td> </tr> </table> <p>* Classes de qualité selon la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 : Excellente, bonne, suffisante, insuffisante</p> <p>Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Type de pollution</th> <th>Origine</th> <th>Interdiction de la baignade</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade																																									<p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ZE après orage estival</li> <li>ZE temps sec</li> <li>Réseau hydrographique</li> <li>Campings</li> <li>Baignade Vieux Moulin</li> <li>Elevages ovins et caprins</li> <li>STEP                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité directive ERU 2018</li> </ul> </li> <li>Postes de relevage</li> <li>Dispositifs ANC                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de dispositif ANC</li> <li>Non conformité avec risque environnemental et/ou sanitaire</li> <li>Rejets directs</li> </ul> </li> </ul>
2016	2017	2018	2019																																																				
Bonne	Bonne	Excellente	Excellente																																																				
Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade																																																				

**Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion**

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions				
Sources de pollution potentielles		Impacts	Distance de la zone de baignade	Mesures préventives de réduction des pollutions	Indicateurs de suivi	Procédures
Assainissement non collectif	ANC non conformes avec risque sanitaire et/ou environnemental	Significatif	Chambon : 2 100 m Chamborigaud : 9 400 m Génolhac : 11 900 m La Vernarède : 11 600 m Portes : 13 300 m	Mise aux normes des installations d'ANC (hameaux de Chamboredon, Chareneuve, Rieu, Pourchasses et la Ribeyrette)	Maires des communes du Chambon, de Chamborigaud, de la Vernarède et de Portes propriétaires, SPANC Pays des Cévennes	Observations de dysfonctionnements des STEP, des postes de relevage et des réseaux avec des rejets directs d'eau usées dans le milieu par : 1) les propriétaires ou gestionnaires des campings de la Châtaigneraie, de Lou Pelous, de la Plaine, du Luech et du Martinet 2) les services communaux 3) Alès Agglomération  Episode orageux avec précipitations de 10 mm (relevé quotidien par l'exploitant du camping)
	Dispositifs d'ANC absents et rejet direct dans le milieu	Significatif	Chambon : 2 100 m Chamborigaud : 9 400 m La Vernarède : 11 600 m Portes : 13 300 m	Mise en place d'installations d'ANC (Hameaux de Chamboredon et de Pourchasses)		
Assainissement collectif	Connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement	Non significatif	Chambon : 8 800 m Chamborigaud : 13 000 m Génolhac : 11 900 m	Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement	Alès Agglomération	1) Information du maire de Peyremale 2) Prise d'un arrêté municipal de fermeture préventive et/ou temporaire de la baignade 3) Evacuation des baigneurs 4) Information de l'ARS et du service Police de l'eau 5) Expertise externe 6) Si retour à conditions normales, arrêté municipal de réouverture de la baignade avec affichage et transmission à l'ARS et au service Police de l'eau
	Sensibilité des réseaux de collecte aux eaux claires parasites	Non significatif	Génolhac : 11 900 m La Vernarède : 10 500 m	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées	Alès Agglomération	
	Postes de relevage non équipés de dispositifs de télésurveillance prescrits dans arrêté préfectoral	Non significatif	Chambon : 7 500 m	Equipement des postes de relevage d'un dispositif de télésurveillance	Alès Agglomération	
Activité agricole	Présence d'élevages d'ovins et de caprins	Non significatif	De 900 m à 23 000 m	Limiter les stockages d'effluents sur la zone d'étude et s'assurer des bonnes conditions de leur stockage (étanchéité et entretien)	Eleveurs, chambre d'agriculture, communes de Chamborigaud et de Peyremale	